

# Comité Régional Champagne - Ardenne de Natation

Dispositions Générales 2010 -2011

Pour les compétitions

"toutes disciplines"



# Natation course et Maîtres

## Spécial stages ou déplacements régionaux toutes disciplines

Le Comité Régional se réserve le droit de demander une participation des clubs par nageur et par jour.

Les entraîneurs qui accompagnent les nageurs(es) doivent être présent auprès des nageurs(es) du début du trajet jusqu' au retour prévu par les différentes commissions.

### Engagements

Sauf indication contraire précisée sur le "descriptif" se rapportant à chaque compétition, tout engagement aux épreuves individuelles et par équipe devra être fait simultanément via Extranat avec règlement au Comité Régional Natation.

Les tarifs d'engagements sont définis sur chaque descriptif des compétitions.

**Aucun engagement ou remplacement ne sera possible après la date de réception du règlement fixée sur les descriptifs.**

### Amendes

Les concurrents ayant réalisé au cours des épreuves soumises à un temps de qualification, un temps supérieur au temps d'engagement imposé (TLD), seront pénalisés d'une amende de :

**11 €uros pour un dépassement du temps d'engagement imposé.**

**Sauf les compétitions non soumises à la règle des amendes.**

### Résultats

Pour toutes les compétitions régionales, il sera délivré 1 exemplaire écrit à la presse de chaque département.

**Transmission impérative par le club organisateur via Extranat, le soir même de la compétition.**

Envoi de la PCE au CR07, au Web CR07, aux Comités Départementaux et aux clubs.

## Officiels

### Nombre d'Officiels :

- 1 à 3 nageurs..... Pas d'Officiel
  - 4 et 5 nageurs..... 1 Officiel
  - plus de 5 nageurs et jusqu'à 10..... 2 Officiels
  - plus de 10 nageurs et jusqu'à 20..... 3 Officiels
  - au-delà de 20 nageurs et par tranche de 10 nageurs 1 Officiel en plus
  - compétition par équipe..... 1 Officiel par équipe engagée
- Avec un maximum de 4 Officiels par club.

Un Officiel d'un club X pourra représenter un club Y.

**TOUS** les Officiels prévus par les clubs **DOIVENT OBLIGATOIREMENT** s'inscrire sur la feuille de présence. Il n'y a plus de dérogation et les amendes seront effectives.

**Suite à la décision prise par le Comité Directeur lors de la réunion du 16 Octobre 2007, il est précisé qu'un entraîneur inscrit en tant qu'Officiel reçoit effectivement une mission d'Officiel pendant la compétition.**

**Toute personne désignée par le délégué de la compétition pour faire partie du jury d'appel, devra s'inscrire sur la feuille de présence d'Officiels.**

**Les membres du jury d'appel, présents du début à la fin de chaque réunion, seront comptabilisés dans le quota des officiels de son club.**

**Il sera établi une fiche d'Officiels présents par réunion.**

- Le ou les clubs de la ville où sont organisées les compétitions régionales devront fournir **au moins autant d'Officiels qu'il y a de lignes de nages** dans la ou les piscines où se déroulent les épreuves. Ils pourront compléter par les personnes occupées à d'autres tâches (secrétariat, buvette, etc.) en les inscrivant aussi sur la feuille de présence des Officiels.

- Au cours des épreuves pratiques d'Officiel "A", un Officiel "B" en examen de "A", sera pris en compte dans le quota à fournir par le club.

- **Une amende de 23 €uros par Officiel manquant par réunion** pénalisera le club qui n'aura pas satisfait à ces conditions.

- Lorsque 2 compétitions officielles de niveau Départemental, Régional, Interrégional et National se déroulent en même temps en Champagne-Ardenne les Officiels seront comptabilisés dans leur ensemble (les compétitions clubs sont exclues). Les dates des compétitions Régionales sont des dates bloquées, sauf dispositions contraires de la FFN ou de l'Interrégion.

## Organisation des compétitions régionales :

Le Comité confie l'organisation des compétitions régionales aux clubs désignés sur le descriptif des compétitions ainsi que sur le calendrier régional.

Le Comité Régional signe une convention avec le club ou le département organisateur pour les principes du déroulement. (Matériel, local, sécurité, définition des rôles de chacun)

L'organisme signataire de la convention se verra attribuer par le Comité Régional de Natation une somme de 150,00 € par réunion, somme révisable chaque saison.

## Engagements :

Sur Extranat à partir de la date d'accès et jusqu'à la date limite à 23h59.

- 1) Les clubs enregistrent leurs engagements sur Extranat, le Comité Régional après réception du paiement les valide.
- 2) Les clubs adressent le bordereau récapitulatif avec le règlement des droits d'engagements au Comité Régional de Natation. Date limite de réception, le lundi précédent le début de la compétition.

**Sauf cas exceptionnel d'une compétition non gérable sur Extranat  
(ex : Interclubs Maîtres)**

**Dans ce cas le mode opératoire sera stipulé sur le descriptif de la dite compétition.**

Le président de la commission sportive contrôle les engagements et donne son aval.

**En l'absence de règlement, un rappel est fait, et à défaut de le recevoir, les engagements ne sont pas validés.**

## Communication :

Le club communique à la presse locale, aux clubs participants, aux Comités Départementaux, au CR07 et au Web CR07, le programme et les participants, dès validation des engagements par le secrétariat

## Résultats :

Le club organisateur transmet :

1. les résultats sur Extranat via Extranat Pocket le soir même (donc accessible par tous),
2. au Comité Régional de Natation **le rapport de délégués signé** ainsi que **la fiche de présence des Officiels**,
3. les résultats PCE aux CR07, Comités Départementaux, clubs participants et au Webmaster

## Récompenses :

Les médailles régionales seront marquées avec : nom de la compétition, épreuve et date.

**Les nageurs et nageuses en temps limite dépassé (TLD) ne peuvent prétendre à aucune récompense, ni médaille.**

# Natation synchronisée

## Spécial stages ou déplacements régionaux toutes disciplines

Le Comité Régional se réserve le droit de demander une participation des clubs par nageur et par jour.

**Les entraîneurs qui accompagnent les nageurs(es) doivent être présents auprès des nageurs(es) du début du trajet jusqu' au retour prévu par les différentes commissions.**

### Dispositions socle de formation :

Les engagements **prévisionnels** devront parvenir au club organisateur 1 mois avant la date des épreuves (avec copie au Comité Régional).

Les engagements des nageuses et des officiels devront parvenir au club organisateur 15 jours avant la date des épreuves avec copie accompagnée des droits d'engagements au Comité Régional. Ce dernier confirmera le paiement de ces droits au club organisateur.

### Engagements :

☞ Socle de formation : 3 €uros par épreuve + 1 €uro par nageuse à l'ordre du Comité Régional, qui seront répartis comme suit : l'engagement par épreuve pour le Comité Régional et l'engagement par nageuse pour le club organisateur.

☞ Si autre compétition organisée au niveau régional : 5 €uros par ballet engagé + 5 €uros par nageuse engagée dans la compétition qui seront répartis comme suit : l'engagement par nageuse pour le Comité Régional et l'engagement par ballet pour le club organisateur.

**Pour toute organisation** ☞ faire parvenir les engagements définitifs accompagnés des propositions de juges et du paiement, 15 jours avant, au Comité Régional qui fera suivre au club organisateur (hormis le paiement).

### **Aucun engagement ne sera accepté si**

- ☞ aucun juge n'est engagé
- ☞ le Comité Régional ne reçoit pas les droits d'engagement
- ☞ les engagements arrivent hors délai

### Forfaits :

Aucun engagement ne sera remboursé en cas de forfait.

Aucune amende pour forfait.

### Résultats :

Après chaque session de socle ou compétition, le club organisateur envoie les résultats à chaque club participant, au Comité Régional et à la responsable de la Commission Régionale Natation Synchronisée.

## Water-polo - Plongeon

### Spécial stages ou déplacements régionaux toutes disciplines

Le Comité Régional se réserve le droit de demander une participation des clubs par nageur et par jour.

Les entraîneurs qui accompagnent les nageurs(es) doivent être présents auprès des nageurs du début du trajet jusqu' au retour prévu par les différentes commissions.

### Water- Polo

#### Engagements :

13 fois le prix des engagements individuels natation course (4 €uros) pour les équipes de Water- Polo engagées aux Championnats Régionaux.

☞ Les carnets de fiches de match seront fournis par le Comité Régional.

### Plongeon

#### Engagements :

Les droits d'engagements seront de 4 €uros par plongeur et par hauteur, à l'exception des surclassements.

☞ Les carnets de fiches de plongeon seront fournis par le Comité Régional.